

Prolongation de bail

Par cglts, le 20/10/2020 à 15:35

Bonjour,,

Nous avons signé une promesse de vente de notre maison avec nos locataires. La promesse de vente a été signée avant la fin du bail. La vente n'ayant pas eu lieu avant la fin du bail, nous avons prolongé le bail jusqu'au jour de la sigature de la vente, qui a été reportée pour des raisons indépendantes de nos volontés respectives (locataires acquéreurs et proriétaires-bailleurs vendeurs). Les locataires se rétractent, comme ils en ont le droit d'après les conditions suspensives qui avaient été inscrites dans la promesse de vente. Souhaitant toujours vendre ma maison , quelle durée de bail dois-je, puis-je maintenant leur proposer ?

Merci par avance de votre réponse.

Par janus2fr, le 20/10/2020 à 15:45

Bonjour,

Aviez-vous donné congé pour vente à vos locataires ?

Sous quelle forme avez-vous prolongé le bail ?

Par cglts, le 20/10/2020 à 16:06

Re-bonjour,

nous avions donné congé pour vente par lettre recommandée, et le bail a été prolongé par courrier jusqu'à la signature de la vente, qui ne va pas se faire...